



Bundesinstitut für
Öffentliche Gesundheit

ROBERT KOCH INSTITUT



Vaccination contre la grippe

La vaccination pendant la grossesse,
une protection pour la mère et l'enfant



infektionsschutz.de
Wissen, was schützt.

Pourquoi est-il important de vacciner les femmes enceintes contre la grippe ?

Les femmes enceintes ont un risque accru de contracter la grippe. En outre, une grippe durant la grossesse peut entraîner un retard de croissance, une naissance prématurée, voire une fausse couche. La Commission permanente de vaccination (STIKO) allemande recommande donc à toutes les femmes enceintes pendant la saison grippale de se faire vacciner.

Qu'est-ce que la grippe et quels en sont les symptômes ?

La grippe est une maladie infectieuse causée par les virus influenza. Elle peut avoir des conséquences **graves, voire mortelles**, et entraîner des complications. Environ 2 personnes sur 3 développent des symptômes après contamination. Ceux-ci apparaissent généralement de manière soudaine, un à deux jours après l'infection.

Les symptômes typiques sont :

- ▶ une forte fièvre
- ▶ une toux sèche
- ▶ des maux de tête et des courbatures intenses
- ▶ un sentiment de malaise général et un épuisement

Une personne sur trois reste toutefois asymptomatique après l'infection, même si elle est contagieuse.

Comment attrape-t-on la grippe ?



Les virus de la grippe sont principalement transmis par les **gouttelettes produites lorsque l'on tousse, éternue ou parle**. Quand ces gouttelettes chargées de virus atteignent les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux, il y a un risque de contamination.



Les virus de la grippe peuvent également se transmettre **par les mains ou les surfaces de contact** telles que les poignées de porte.

Même après vaccination, un risque de contamination subsiste.

Pourquoi est-il dangereux de contracter une grippe pendant la grossesse ?

Pendant la grossesse, l'activité du système immunitaire diminue afin que le corps n'identifie pas le fœtus comme un corps étranger à attaquer. De ce fait, les femmes enceintes sont plus à risque de contracter diverses infections. Elles sont plus susceptibles de développer des complications graves telles qu'une inflammation pulmonaire, un accouchement prématuré, voire une fausse couche. L'infection peut également faire courir un risque à l'enfant à naître.

Des traitements limités pour les femmes enceintes

Toute prise de médicament pendant la grossesse doit faire l'objet de considérations minutieuses. Il s'agit avant tout d'assurer le bon développement de l'enfant et la sécurité de la mère. Pendant la grossesse, on n'administre des antigrippaux qu'après un examen individuel strict. Contre les maladies virales comme la grippe, les antibiotiques ne sont d'aucune utilité. Ceux-ci ne sont prescrits qu'en cas d'infection bactérienne concomitante.

Le vaccin contre la grippe protège la mère et l'enfant contre les dangers d'une infection aiguë.

À partir de combien de mois recommande-t-on la vaccination ?

Lorsque l'on est enceinte durant la saison grippale, il convient de se faire vacciner contre la grippe à partir du **4^e mois de grossesse**. On recommande également aux femmes enceintes atteintes de maladies chroniques telles que l'asthme, le diabète ou l'hypertension de se faire vacciner encore plus tôt.

Quand convient-il de se faire vacciner ?

La meilleure période pour se faire vacciner contre la grippe est **d'octobre à la mi-décembre**. Même passé ce délai, la vaccination peut rester judicieuse.

Étant donné que les virus de la grippe sont en constante mutation, la composition du vaccin est ajustée chaque année. Celle-ci contient alors des particules des variants les plus courants et contagieux pour la saison à venir.



Protection double

Lorsqu'une femme enceinte est vaccinée, son enfant reste protégé même après la naissance.

Pendant la grossesse, la mère transmet des anticorps à son enfant à travers le placenta. Ceux-ci offrent alors une certaine protection contre la grippe durant les premiers mois de vie (immunité postnatale ou passive).

Les caisses d'assurance maladie obligatoire prennent en charge les coûts de la vaccination contre la grippe pour les femmes enceintes.

Recommande-t-on d'autres vaccins aux femmes enceintes ?

La STIKO recommande aussi une **protection suffisante contre le COVID-19** aux femmes enceintes. En l'absence d'immunité de base ou en cas de comorbidités, il est possible de se faire vacciner contre le COVID-19 à partir du 2^e trimestre de grossesse. Au besoin, un seul et même rendez-vous suffit pour se faire vacciner contre la grippe et le COVID-19.

Par ailleurs, toutes les femmes enceintes devraient aussi se faire vacciner contre la **coqueluche** lors du dernier trimestre de grossesse.

Est-il risqué de se faire vacciner contre la grippe pendant la grossesse ?

Le vaccin contre la grippe est **sûr et bien toléré**. Après la vaccination, des réactions courantes telles que des douleurs au niveau du site d'injection, de la fatigue ou un léger sentiment de malaise peuvent survenir. Ces symptômes disparaissent généralement au bout d'un ou deux jours. Les effets secondaires graves sont très rares.



Plusieurs études confirment l'innocuité du vaccin contre la grippe pour la mère et l'enfant : le vaccin est bien toléré par les femmes enceintes et n'accroît pas le risque de naissance prématurée ou de césarienne. Il n'a pas non plus d'incidence négative sur l'état de santé du nourrisson après la naissance.

Que peut-on faire d'autre pour se protéger ?

Le vaccin contre la grippe prévient efficacement les formes graves. Il n'offre toutefois pas une immunité totale. Des **mesures d'hygiène simples** permettent de se protéger soi-même ainsi que les autres des virus de la grippe et autres maladies respiratoires.

Les principaux conseils en matière d'hygiène



Gardez vos distances



Veillez à tousser et éternuer de manière hygiénique



Aérez régulièrement et suffisamment



Lavez-vous régulièrement les mains au quotidien



Lorsque cela est pertinent, portez un masque sur la bouche et le nez



Évitez le contact physique



Restez à la maison lorsque vous êtes malade



Évitez de vous toucher le visage

Vous trouverez de plus amples informations sur les virus de la grippe et comment s'en protéger sur www.infektionsschutz.de et www.rki.de/influenza-impfung.

Mentions légales

Éditeur : Bundesinstitut für Öffentliche Gesundheit (BIÖG),
50819 Cologne.

Tous droits réservés. Réalisé en collaboration avec l'Institut
Robert-Koch (RKI).

Rédaction : Bundesinstitut für Öffentliche Gesundheit, Referat
Infektionsschutz, Risiko- und Krisenmanagement

Design : VALID Digitalagentur GmbH

Crédit photo : © SrdjanPav | Getty Images

Numéro d'article : D81000515

Date : avril 2025



**Plus d'informations sur la vaccination pendant
la grossesse :** [www.infektionsschutz.de/impfen/
fuer-schwangere/grippe-impfung-bei-schwangeren](http://www.infektionsschutz.de/impfen/fuer-schwangere/grippe-impfung-bei-schwangeren)

Adresse de commande : Ce prospectus peut être commandé
gratuitement auprès du Bundesinstitut für Öffentliche
Gesundheit, 50819 Cologne, sur son site Internet www.bioeg.de
ou par e-mail à l'adresse bestellung@bioeg.de. Il n'est pas
destiné à être revendu par le destinataire ou par des tiers.

Ce prospectus est disponible en 7 langues :



infektionsschutz.de
Wissen, was schützt.



Bundesinstitut für
Öffentliche Gesundheit